


Bernex - Chantier Saule-Creux




**Plan d'étape de chantier P**  
 Durée de l'étape : du 21.10.24 au 20.12.2024  
 Les accès voisins sont garantis au mieux avec possibilité de mesures restrictives temporairement

N° de plan : **P**

Indice	Modification	Date	Dess.
A			
B			
C			
D			

 Citec Ingénieurs Conseils  
 47, rue des Acacias  
 Case Postale 111  
 CH-1211 Genève 12  
 T +41 (0)22 885 85 00  
 F +41 (0)22 885 85 01  
 citec@citec.ch

Echelle : 1:250  
 Commune : Bernex  
 Date : 30.09.2024  
 Dessiné : DCT  
 Corrigé : TST/NUJ  
 Fichier : CITEC - 28809-0 GE-CH Bernex-Travaux Saule-Creux Plans  
 N° au A4 : 232369-0  
 Format : 1000,00 x 891,00mm  
 Source : SITG



Légende chantier		Légende SV	
	Emprise de chantier SIG		Signalisation existante
	Fantôme emprise étape précédente		Signalisation projetée
	Base de vie		Signalisation supprimée
	Emprise de chantier provisoire		Mât existant
	Emprise de chantier AMEX		Mât projeté
	Pont lourd		Mât supprimé
	Lattes rouges et blanches de chantier		
	Closure type MUSA		
	Dispositif de retenue mobile, type Seroc		
	Blocs MAPS		
	Marquage existant		
	Marquage projeté		
	Marquage supprimé		
	Bordure existante		
	Bordure projetée		
	Bordure supprimée		
	Bande collée		
	Limite parcellaire		
	Potelets Existants / Projétés / Supprimés		
	Balise		
	Cône flash		
	Lampe flash		
	Cheminement de déviation des piétons		
	Cheminement de déviation des cycles		
	Accès au chantier		
	Gestion de la circulation à la palette		
	Agent de sécurité		
	Carrefour au clignotant		

**IMPORTANT - ACCES SIS**

Les accès pour les services de secours doivent être maintenus en tout temps. L'entreprise réalisant les interventions de chantier doit s'engager à respecter les règles suivantes :

En journée : maintien d'une piste chantier de 3m de large minimum, sans obstacle ou libérable en quelques minutes

De nuit : aucun stationnement ou matériel sur la piste chantier, qui doit rester libre de tout obstacle

Des places d'interventions de 5x12m doivent être maintenues ou pouvoir être rapidement installées chaque 25m minimum. Ces places de travail ne sont nécessaires que lorsque les bâtiments bordant la voirie dépassent 8.50m. Le trottoir ou tout autre élément carrossable compte dans le gabarit.

Le stockage de matériaux peut se faire au centre de l'emprise de chantier, pour autant qu'il ne dépasse pas 20m de long

**ZONE 01** Bernex / Pré Marais

**ZONE 02** Chancy

**ZONE 03** Chancy/Bernex